ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

République centrafricaine

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2018-01-11

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 26.9%	B - 0.0%	C - 73.1%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2022	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Non
Notifications de transparence				
Notified Art. 1.4	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2027		Non
Notified Art. 10.4.3	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018		Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018		Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024		Non
Renseignements sur l'assistance				
Notified Art. 22.3				Oui

Légendes: Oui Notification présentée | Non Notification due | Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	C B»C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
1.4	Notification	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2018
2.2	Consultations	A		au plus tard le 22 février 2018
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2018
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2018
5.2	Rétention	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2026
5.3	Procédures d'essai	C B»C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C B»C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C B»C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
6.3	Disciplines en matière de pénalités	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2026

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2028
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2029
7.3	Séparation de la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2028
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2018
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2025
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2025
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2025
7.9	Marchandises périssable	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
10.1	Formalités	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
10.2	Acceptation de copies	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2023
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2023

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	A		au plus tard le 22 février 2018
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2018
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2018
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2018
12	Coopération Douanière	C	au plus tard le 31 décembre 2024	au plus tard le 31 décembre 2024

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/CAF/1/Add.3	2022-07-08	Categories B and C notificaiton - Shifting of categories
G/TFA/N/CAF/3	2022-07-05	Article 22.3
G/TFA/N/CAF/2	2020-03-04	Article 10.6.2
G/TFA/N/CAF/1/Add.2	2019-12-20	Categories B and C notification - Addendum 2
G/TFA/N/CAF/1/Add.1	2019-06-04	Categories B and C notification - Addendum
G/TFA/N/CAF/1	2018-07-26	Category A notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.1 Publication

C

1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Elaboration de stratégie en matière de procédures de publication des informations ;
• Formation des responsables;
• Dotation des unités en équipements nécessaires à la publication d'informations ;
• Mobiliser les ressources financières ;
• Redynamiser ces unités existantes ;
• Créer certaines unités dans les départements qui n'en disposent pas.
• Recycler et former le personnel à la gestion d'information
• Dotation en matériels et équipements adéquats

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Création d'un Portail web d'information commerciale (PIC). Ce portail sera appelé à devenir l'interface du Guichet unique prévu par l'Article 10.4 de l'AFE. Connecter ce Portail PIC de manière interactive avec la Douane (SYDONIA World), les banques commerciales, la BEAC, les ministères sectoriels (voir ci-dessous), avec le Ministère du commerce, avec la Chambre de commerce (CCIMA), avec les entreprises exportatrices, avec les transitaires (commissionnaires en douane), avec le Bureau d'affrêtement routier centrafricain (BARC), avec le Conseil centrafricain des chargeurs, et avec l'agence de normalisation, et tout intervenant à la chaîne de commerce extérieur. NB: Le BARD est déjà connecté au Guichet unique du commerce extérieur camerounais (GUCE) géré par le Ministère du commerce du Cameroun, mais ce dernier ne gère actuellement que les importations de la RCA et pas ses exportations. Assistance pour développer l'interaction avec les usagers (système de questions-réponses). Assistance pour permettre à toutes les structures de renseigner le système. Équipement d'un local, d'un serveur, formation des points focaux responsables de maintenir le PIC. Chef de file donateurs: Cadre intégré renforcé/BM/OMC.
2. Appui au renforcement (bande passante) du site Internet du Ministère de l'Agriculture et du développement rural (un site web existe déjà www.madr-rca.org), en collaboration avec la FAO, la BM et la BAD), qui abriterait également toutes les instances directement chargées des exportations et des importations agricoles, notamment l'Office centrafricain de contrôle, conditionnement et de commercialisation de produits agricoles (ORCCCPA, café, cacao), L'Office national du coton (ONC), l'office national des semences, l'office en charge de la sécurité alimentaire, et l'institution responsable du contrôle phytosanitaire. Équipement d'un local, formation des points focaux responsables de maintenir le site. Connecter ce site avec le PIC de manière interactive. Chef de file donateurs: FAO/BM/BAD/OMC.
3. Appui à la création d'un site Internet au Ministère des Eaux et forêts, chasse et pêche, connecté au Portail PIC, avec l'aide du STP de l'APV (FLEGT UE) et Centre de données forestières (CDF), et relié à la COMIFAC. Publication sur ce site des conditions d'exportation du bois (fixation des valeurs mercuriales d'exportation). Equipement d'un local, formation des cadres. Connecter ce site avec le Portail PIC de manière interactive. Chef de file donateurs: FLEGT UE/FAO/OMC.
4. Appui à la création d'un site Internet au Ministère de l'Élevage et de la santé animale, avec l'OIE. Équipement d'un local, formation des points focaux responsables de maintenir le site. Connexion au Portail. Chef de file donateurs: OIE/OMC.
5. Appui au site Internet du Ministère chargé des mines, avec le Secrétariat permanent du Processus de Kimberley, et connexion au PIC. Inclusion dans le site de l'Unité spéciale anti-fraude (USAF), du Bureau d'évaluation et de contrôle diamant et or (BECDOR), des sociétés minières et des coopératives minières. Équipement d'un local, formation des points focaux responsables de maintenir le site. Connexion au Portail. Chef de file donateurs : SPPK/OMC.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Soutien à la mise en place de points d'information liés au Comité national pour la facilitation des échanges (CNFE) dans tous les départements ministériels et institutions formant le CNFE, notamment au Ministère chargé du commerce et de l'industrie, à la Douane, et dans les ministères chargés de l'Agriculture, des Eaux et forêts, de l'Élevage, des mines et des transports. Assistance pour former deux personnes par point d'information. Assistance pour fournir l'équipement informatique nécessaire aux personnes responsables des points d'information.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

1.4 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour former les responsables des points d'information à faire les notifications à l'OMC. Soutien à la mise en place ou à la mise à niveau du Point focal pour les obstacles techniques au commerce (OTC), d'un point focal pour les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), aux ministères de l'Agriculture, des Eaux et forêts, et de l'Élevage.

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

3.1
3.2 (a), (b)
3.3
3.4
3.5
3.6 (a), (b), (c)
3.7
3.8
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Ateliers de sensibilisation sur le mécanisme des décisions anticipées (OMC/OMD).
2. Renforcement des capacités en matière d'origine, d'espèce tarifaire et valeur (OMC/OMD).
3. Assistance pour la mise en œuvre du cadre juridique et de l'infrastructure des décisions anticipées (OMC/OMD).
4. Appui financier pour la vulgarisation interne et externe du mécanisme des décisions anticipées (OMC).
5. Assistance pour la mise en place d'un système informatisé pour gérer le programme des décisions anticipées dans le cadre de la dématérialisation des procédures douanières (OMD/CNUCED).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

5.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Financement de la migration de la Douane de la version SYDONIA ++ vers la version SYDONIA World (CNUCED, BM et OMC);
2. Assistance à la Douane et aux Commissionnaires en Douane Agréés pour la connexion des bureaux non automatisés afin de formaliser une procédure d'information des commissionnaires en douane agrées sur la rétention de leurs cargaisons pour inspection (CNUCED, BM et OMC);
3. Assistance aux autres agences gouvernementales aux frontières (Procédures, système des traitements automatisé) afin de prendre les dispositions pour notifier de manière formelle dans les plus brefs délais l'inspection à effectuer sur les marchandises
(CNUCED, BM et OMC);
4. Financement de la formation des acteurs nationaux;
(BAD, BM et OMC);
5. Assistance à la Douane dans l'amélioration de la sélectivité automatique des contrôles (% des différents circuit Vert, jaune, Rouge) (CNUCED, BM, OMD et OMC);
6. Assistance aux Douanes Centrafricaines pour la mise en place d’une gestion holistique des risques (BM, CNUCED,OMD et OMC);
7. Financement pour l'acquisition du matériel de contrôle non intrusif (scanners et autres) (BM, OMC et BAD).

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Élaborer un cadre juridique en matière de normalisation d’accréditation et de qualité

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Évaluer le rapport coût/service rendu;
Mettre en place le mécanisme d'examen périodique;
Former le personnel chacun dans son domaine

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Évaluer le rapport coût/service rendu;
Mettre en place le mécanisme d'examen périodique;
Former le personnel chacun dans son domaine

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

C

6.3.1
6.3.2
6.3.3
6.3.4 (a), (b)
6.3.5
6.3.6
6.3.7

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance en expertise juridique pour conformer le cadre juridique à l'AFE (OMD/OMC).
2. Appui financier pour l’organisation des ateliers de vulgarisation de la mesure (OMD/OMC).
3. Mise en place d’une stratégie de motivation pour pallier les pertes des ristournes consécutives aux pénalités (OMD/OMC/MINFI).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance technique pour la mise en place du cadre réglementaire intégrant tous les organismes présents aux frontières (OMD/OMC).
2. Appui financier pour l’organisation d'ateliers de sensibilisation et de vulgarisation de la norme (OMD/OMC).
3. Assistance technique pour la mise en place d’un système de gestion des risques (OMD – appui technique/OMC – financement).
4. Appui pour la mise en place d’un mécanisme de renseignements préalables du Contrôle sur les voyageurs (RPCV/PNR) OMD).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour mettre en place le cadre juridique du paiement électronique (signature électronique) (OMD/CNUCED/EDIFACT, OMC).
2. Financement de l'interfaçage entre SYDONIA, le système du Trésor et le système bancaire afin que la Douane accepte les paiements par carte de crédit. (OMD/CNUCED/EDIFACT, OMC).
3. Financement de la Formation des agents des Douanes et du Trésor aux systèmes de paiement électronique; (OMD/CNUCED/EDIFACT, OMC).

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

7.3.1
7.3.2 (a), (b)
7.3.3
7.3.4
7.3.5
7.3.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Appui financier pour des ateliers de sensibilisation et de vulgarisation de la mesure (OMC/OMD).
2. Assistance afin de mettre en place les dispositions législatives et administratives qui reprennent les principes des Directives de l'OMD aux fins de la mainlevée immédiate des envois par la douane (Directives sur la mainlevée immédiate) (OMD/OMC).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour un benchmarking dans un pays membre de la région OMD-AOC, par exemple Burkina Faso (OMC).
2. Assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie de Gestion de Risque inter-agences et un cadre institutionnel incluant des mécanismes pour partager les données et l'information sur les risques (OMD).
3. Assistance technique pour la mise en place du cadre juridique pour la gestion des risques et les contrôles sélectifs corrélés avec le système automatisé de dédouanement (OMD).
4. Renforcement des capacités des services compétents sur la gestion du risque (OMD/CNUCED); renforcement des capacités de la structure chargée du contrôle après dédouanement sur les directives de l'OMD en matière de contrôle a posteriori (OMD/OMC).
5. Appui financier pour l'établissement d'une revue et la mise à jour régulières des critères de risque (OMC).
6. Financement de la migration à SYDONIA World et en particulier de son module pour le Guichet Unique (OMC/CNUCED).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour l'organisation d'un atelier sur l'Etude sur le Temps Nécessaire à la Mainlevée des Marchandises (ETNM) avec toutes les agences aux frontières (OMD).
2. Formation de l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'ETNM sur l'utilisation du logiciel de l'OMD et planification de la réalisation de l'ETNM (OMD).
3. Assistance pour la réalisation et la publication des résultats de l'ETNM (OMC/BAD/AFRIBANK/BM).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour un atelier de formation avec l'ensemble des parties prenantes sur les concepts d'Opérateurs Économiques Agréés et d'Opérateurs Agréés.
2. Assistance pour un benchmarking dans un pays ayant déjà mis en œuvre la mesure (OMC).
3. Assistance pour la mise à disposition d'un expert (au moins 3 mois) pour la conformité du cadre juridique et la mise en place des programmes d'Opérateurs Agréés et d'Opérateurs Économiques Agréés (OMD/OMC).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour la définition par le biais d'un texte juridique (s'inspirant des Directives de l'OMD aux fins de la mainlevée immédiate) des critères de demande préalable d'utilisation des procédures de mainlevée accélérée; et pour leur publication (critères d'éligibilité à la procédure/ définition des documents et informations essentielles requis au moment de l'enlèvement) (OMD).
2. Assistance pour la mise à disposition d'un système automatisé de déclaration des marchandises pour prendre en charge le circuit des envois accélérés (OMD/CNUCED).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Financement des points d'alimentation en électricité pour les containers frigorifiques et des denrées périssables;(OMC, BM, et BAD).
2. Assistance pour la mise en place de procédures formelles entre les organismes présents aux frontières pour garantir que l'examen et la mainlevée des marchandises périssables soient effectuées en priorité; (OMD/OMC/CNUCED et BM).
3. Financement des formations du personnel de la Douane et des autres organismes présents aux frontières aux procédures de mainlevée et de dédouanement accéléré des marchandises périssables; (BM, BAD, OMD et OMC).
4. Financement d'installations appropriées pour entreposer des marchandises périssables en attendant leur mainlevée (BM,OMC et BAD).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour établissement de protocoles d'accords entre la Douane et les organismes aux frontières pour définir les attributions de chaque entité et la forme de coopération possible pour l'effectivité de la gestion coordonnée des frontières (GCF, notamment échanges d'informations et de renseignements, exécution d'opérations et de contrôles conjoints, la gestion commune des risques, le partage de matériels et d'installations.) (BM/OMD/OMC).
2. Assistance pour la mise en place, la dotation en ressources et le financement du Comité national pour la facilitation des échanges. Dotation du CNFE d'un mandat de ressources pour assurer la coordination et le pilotage et la mise en œuvre de l'AFE (OMC et OMD).
3. Assistance pour la formation des Agents des organismes présents aux frontières aux prescriptions et procédures de coopération inter-organismes (OMC et OMD).
4. Financement des installations de postes frontaliers à Guichet Unique (BM/CEEAC).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Mettre en place le cadre législatif (par exemple au moyen d'un arrêté, la RCA ayant ratifié la Convention de Kyoto révisée) prévoyant des procédures obligatoires d'examen périodique des exigences en matière de documents requis et de formalités concernant l'importation, l'exportation et le transit, par la Douane en collaboration avec toutes les instances impliquées dans ces processus.
2. Veiller à ce que les procédures prévoient que le secteur privé soit invité à ces examens périodiques. Actuellement, la Douane invite de manière ad hoc chaque trimestre les transitaires, et les représentants du secteur privé à échanger de manière informelle.
3. Assistance pour former les agents à déterminer les méthodes d'analyse des documents et formalités afin d'en réduire l'impact négatif sur le commerce.
4. Le nouveau cadre législatif doit prévoir des procédures pour modifier la législation pertinente si certaines formalités ou certains documents ne sont plus requis. Par exemple l'Observatoire des procédures de Madagascar/OMC.
5. Assistance pour mettre en place un bureau à la Douane chargé de coordonner le processus. Chef de file donateurs: (OMD/OMC).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

10.2.1
10.2.2
10.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour la mise en place d'une législation autorisant la Douane et les autres organismes aux frontières à accepter les copies des documents justificatifs requis pour les formalités d'importation, d'exportation, et du transit à la place de l'original, sous réserve des exceptions ou conditions pouvant être justifiées. (OMC et OMD).
2. Assistance à la Douane pour transcrire les dispositions relatives à l'AFE en matière d'acceptation des copies (OMD/CEMAC/OMC).
3. Financement de la formation des Agents de douanes et des autres organismes présents aux frontières sur la nouvelle réglementation relative à l'acceptation des copies (OMC, OMD et CEMAC).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

10.3.1
10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour passer en revue et harmoniser les procédures, les règles et réglementations nationales avec les conventions internationales (Cadre Régional et Multilatéral) (OMD/OMC).
2. Accompagnement pour la participation aux rencontres relatives à l'élaboration et la mise à jour des normes internationales (OMD, UA, CEMAC, CEEAC et OMD).
3. Assistance pour la transcription des normes internationales dans la législation nationale (OMC, CEMAC,CEEAC et OMD).

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

12.1.1
12.1.2
12.2.1
12.2.2
12.3
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.4.2
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.5.2
12.5.3
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.6.2
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.7.2
12.8
12.9.1
12.9.2
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
12.11.1 (a), (b), (c)
12.11.2
12.12.1
12.12.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance pour la définition d'un cadre juridique encourageant la Douane, sous réserve d'arrangements mutuels établis et ratifiés par les États, d'échanger avec les administrations similaires des pays étrangers et avec les organisations internationales traitant des questions douanières ou commerciales, des renseignements concernant la prévention, la recherche et la répression des infractions douanières, la lutte contre la délinquance intellectuelle y compris le blanchiment d'argent (Pays de transit/OMD).
2. La désignation et la formation d'une entité et des agents responsables spécifiquement des questions de coopération et d'accords d'assistance mutuelle internationale (AAMI, OMD).
3. Assistance pour la mise en place des directives de l'OMD sur le transit international des pays sans littoral (OMD/OMC).
4. Assistance à la signature de protocoles bilatéraux de facilitation du transit avec les pays limitrophes.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 1 novembre 2026
Mis à jour le 18 août 2023

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org